

**Réunion du Conseil d'établissement
de l'école secondaire Lucien-Pagé
Le jeudi 8 juin 2023 à 17h30
Au café pédagogique**

Ordre du jour

- 1- Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum : Isabelle Forget (directrice), Noémie Mailloux- Houle (enseignante), Roxanne Messier (enseignante), Hans Guévin (enseignant), Ismaël Seck (enseignant), Marie Brodeur Gélinas (parent), Annik Suchet (présidente), Laurent Demers (parent), Hélène Boulanger (membre du personnel professionnel), Béragère Bourcier (parent), Khadija Mazari, (parent), Michele D'Amico (membre du personnel administratif et de soutien), David Roberts (représentant de la communauté, directeur de Motivation-Jeunesse), Marie-Josée Richard (représentante de la communauté, directrice de l'AQEPA), Wasim El Harouchi (représentant du conseil d'élèves). Le quorum est atteint.
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour est adopté.
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal du 25 avril 2023 : Le procès-verbal est adopté.
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal du 17 mai 2023 : Pas de quorum, donc le procès-verbal n'a pas à être adopté.
- 5- Suivis des dernières rencontres : Aucun.
- 6- Période réservée au public : Aucun
- 7- Étude de dossiers

7.1 Dossiers de décision :

- 7.1.1 Évaluation du plan de lutte 22-23 et plan de lutte 23-24 (Document envoyé)
 - a Évaluation du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation à l'école de l'année 22-23 et mise en place du plan 23-24.
 - i Le plan de lutte a été évalué à l'aide du questionnaire QES, ce qui permet une analyse des effets du plan. Un comité composé de Mme Côté, M. Belhadj, Mme Bonnet et M. Côté supervise le plan de lutte. Des élèves et des membres du personnel ont été sollicités pour répondre au questionnaire.
 - ii Le résultat de l'analyse est que le climat de l'école est généralement positif.
 - iii Ce qui ressort de négatif est que les élèves s'insultent beaucoup entre eux.
 - iv Les jeunes perçoivent bien la mise en action des règlements
 - v Les manifestations de violence sont rares.
 - vi Les élèves se sentiraient plus sécurisés s'il y avait plus d'adultes présents. La seule présence des adultes est suffisante pour rassurer.
 - vii Il y a une faible divulgation de l'intimidation de la part des élèves. Cet enjeu de sécurité est à travailler.
 - viii La technique ARASS (Arrêter. Rappeler. Aider. Sécuriser. Suivre.) a été mise en place. Une formation a été offerte à tous les enseignants de l'école.
 - ix La diffusion du code de vie via le site Internet permettra une meilleure diffusion.
 - x Analyser les surveillances une fois par mois l'année prochaine.

- xi Le comité a demandé qu'un comité de vivre-ensemble soit mis en place, regroupant des élèves et des adultes de tous les corps d'emploi, qui aura pour mandat de mettre en place des activités soulignant le vivre-ensemble.
 - xii Un questionnaire maison travaillé par l'équipe-école sera mis en place pour l'année 23-24.
 - xiii Un plan de responsabilisation des élèves face à leurs actes sera mis en place, en collaboration avec les policiers et un agent-pivot qui permettra de rapporter des situations ayant lieu en dehors de l'école. Deux médiateurs urbains situés dans les parcs et opérant en dehors des heures d'école seront aussi présents pour rencontrer les élèves, les sensibiliser et éviter les attroupements.
 - xiv Sensibiliser les adultes à intervenir rapidement et à bien accueillir les élèves avant l'entrée en classe.
 - xv Sensibiliser tout le personnel de l'école au code de vie, à l'appliquer avec cohérence et rigueur.
 - xvi Des tournées de classes, des activités et des affiches expliquant la technique ARASS seront mis en place.
 - xvii Des rencontres avec les policiers, des semaines et journées thématiques, des activités avec des intervenants et stagiaires, auront lieu.
 - xviii Le comité de vivre-ensemble mettra en place des capsules d'information pour animer tout au long de l'année le plan de lutte. La plateforme normée pour l'école étant peu conviviale, cet outil demeure à travailler. Le comité propose aussi un dépliant regroupant les ressources à l'intention des jeunes et des parents.
 - xix Le plan de lutte indique comment fonctionne la procédure à l'intention des parents, qu'il s'agisse de violence, d'intimidation ou d'actes à caractère sexuel, ainsi que les sanctions disciplinaires et les suivis auprès des victimes, témoins et oppresseurs.
 - xx M. Seck demande si l'information sur le nouveau Protecteur de l'élève sera diffusé. Mme Forget indique qu'un code QR sera dans l'agenda, ce qui dirigera vers le site du Ministère.
 - b Adoption pour l'évaluation du plan de lutte : Mme Suchet demande le vote. L'évaluation du plan est adoptée à l'unanimité.
 - c Révision du plan de lutte 3-24 : M. D'Amico propose l'adoption et Mme Bourcier appui. Mme Suchet demande le vote. Le plan est adopté à l'unanimité.
- 7.1.2 Budget proforma 23-24 (Documents déposés) : Dépôt par Mme Forget du budget proforma pour l'année 23-24. Le budget est présenté pour adoption, ce qui représente l'ensemble de la planification budgétaire en fonction des budgets offerts.
- a Certains services proviennent du CSS, comme le point de service suprarégional du secteur des sourds, services qui n'apparaissent pas sur le budget déposé.
 - b Certains budgets sont appelés à changer, en fonction du nombre d'élèves déclaré au 30 septembre.
 - i Services aux élèves : Il est planifié d'avoir 17,6 personnes payées dans le fond 1. Conseiller en orientation, orthophonistes, ergothérapie, psychoéducation, surveillants, psychologie, techniciens en document et en travaux pratiques.
 - ii Gestion : Huit postes de soutien administratif, techniciens en administration, techniciens en administrations scolaires, secrétaires, secrétaire de gestion.

- iii Entretien ménager : Neuf postes de concierges.
- iv Enseignement : Calculé en fonction de la population scolaire, décortiqué en trois sous-groupes : régulier, EHDA et accueil. Un certain montant est accordé pour certains ateliers tels que laboratoires, ateliers de techno, etc.
- v Dépenses non-salariales, services aux élèves : Le montant négatif représente des remboursements à venir.
- vi Soutien au projet éducatif : Pour diverses activités et projets éducatifs.
- vii Enveloppe discrétionnaire : Les fonds provenant de cette enveloppe ne sont pas soumis à une consultation.
- viii Gestion : Différence entre le nouveau plan d'effectif et l'ancien, ce qui explique un manque à gagner normal.
- ix Entretien ménager : Sert à acheter les biens nécessaires pour l'entretien ménager de l'école.
- x Autres : Le montant indiqué sert au SDS (interprètes, etc.)
- xi Activités d'enseignement : Avec la prévision 1, le nombre de postes enseignants est de 115,46 postes. Ce nombre peut être appelé à varier, selon le nombre d'élèves.
- xii Services aux élèves : 1,9 postes d'enseignants-ressources sont accordés.
- xiii Gestion : Six postes de gestionnaires.
- xiv CLP : Le comité local de perfectionnement des enseignants, incluant les libérations et le prix des formations. Ce montant est revu en janvier, généralement à la hausse.
- xv Mesures probantes et innovantes : Le tutorat et le Pas-à-pas est payé grâce à ce fonds. Les enseignants qui participent et coordonnent ces programmes sont payés à même ce fonds.
- xvi Agir autrement : Sept postes de TES sont payés à l'aide de ce fonds.
- xvii Fonds opération solidarité : Vient du Comité de gestion de la taxe scolaire. Une portion du poste de la technicienne en loisirs provient de ce fonds, le reste provenant du budget des activités parascolaires.
- xviii Seuil minimal : Budget donné depuis quelques années pour que chaque école puisse avoir un minimum de services aux élèves. La technicienne en TS, psychologie et psychoéducation sont payés à même ce fonds, ainsi que certains postes enseignants-ressources, en soutien linguistique et en orthopédagogie.
- xix Activités parascolaires : Les partenariats étant relancés par suite de la pandémie via la technicienne en loisirs. Un sondage a été effectué auprès des élèves afin de connaître leurs envies en parascolaires. Une partie du poste de la technicienne en loisirs provient de ce fonds, ainsi que des interprètes pour les élèves sourds souhaitant participer aux activités parascolaires.
- xx Lecture à l'école : L'école paye la part-école afin d'avoir accès aux montants accordés.
- xxi Annexe 50 Mentors : Le montant permet la libération de 60% de salaire pour deux enseignants mentors qui accompagnent les nouveaux enseignants.
- xxii Sorties scolaires : Le fonds sert à des sorties faisant partie du guide de sorties culturelles. XXXXXXXX ISMAËL XXXXXXXXXX

- c Question de Mme Boulanger : Y a-t-il un budget pour du soutien professionnel hors-horaire aux élèves? Il y a une problématique pour offrir des services professionnels à ces heures.
- d Réponse de Mme Forget : Malheureusement non.
- 7.1.3 Projet éducatif 23-27 (Document déposé) : La plateforme étant maintenant prête, le projet éducatif y sera et normé.
 - a L'offre de service en adaptation scolaire, en actinium et autres sont indiqués, ainsi que le type de clientèle.
 - b L'analyse démontre que nos élèves ont besoin de beaucoup d'accompagnement. Ils réussissent, mais souvent de justesse.
 - c Forces et zones de vulnérabilités y sont indiquées.
 - d Les cibles décidées en équipe école sont indiquées, car jugées réalistes, malgré l'opposition de membres enseignants.
 - e Considérant que l'objectif en français, par exemple, représente 24 élèves entre 2023 et 2027.
 - f Considérant que l'objectif en mathématiques quant à lui, représente un élève de plus.
 - g Considérant que le troisième enjeu de s'assurer la diplomation représente l'ajout de six élèves sur quatre années à faire réussir.
 - h Pour cette raison, la direction a décidé d'inscrire des indicateurs et cibles.
 - i M. Seck rappelle que plusieurs enseignants étant absents la journée de vote (l'aïd, congrès, formations), le peu de temps accordé aux membres enseignants de se positionner et l'impossibilité de s'abstenir, les membres enseignants expriment une réserve quant aux résultats. M. Seck souhaite déposer une liste de considérants ainsi que de nouvelles propositions pour le projet éducatif :

i PROPOSITION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS - CIBLES
POUR LE PROJET ÉDUCATIF

Considérant:

- les nombreux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à Lucien-Pagé et le manque de services directs pour ces élèves;
- la difficulté voire l'impossibilité d'évaluer des élèves en raison des enjeux de fréquentation scolaire;
- le nombre élevé d'élèves avant un PI et des mesures adaptatives
- les nombreuses classes d'accueil qui s'ajoutent à notre école qui vont grandement influencer la composition des classes;
- le nombre d'enseignants non légalement qualifié toujours plus grand;
- la nouvelle réforme en français du ministre Drainville pour laquelle il ne souhaite pas préciser lui-même des cibles chiffrées pour l'amélioration du français;
- le processus de consultation lors de la JPI qui n'a pas favorisé la participation de tous les profs et qui n'a pas permis une discussion véritablement ouverte et démocratique sur les cibles;
- notre politique locale de consultation adoptée en CPEPE, la direction ne peut pas faire de sondage sur des points conventionnés. (JPI du 21 avril) les membres du CPEPE ont été élus pour représenter les profs et que leur consultation sur les cibles chiffrées représente la position officielle des enseignantes et enseignants de Lucien-Pagé.

Que le conseil d'établissement adopte les cibles suivantes pour le projet éducatif :

- a) Augmenter le taux de sortie des élèves avant toutes les règles de sanction d'ici juin 2027 par rapport à l'année de référence (2021-2022).
- b) Augmenter le taux de sortie des élèves ayant toutes les règles de sanction par rapport à l'année de référence (2021-2022).
- c) Accroître le taux d'élèves en réussite de tous les niveaux et secteurs confondus en français lecture d'ici juin 2027 par rapport à l'année de référence (2021-2022).

- j Mme Forget rappelle que la journée pédagogique institutionnelle se tenait dans toutes les écoles en même temps. Les enseignants absents savaient qu'il y avait tenue de cette consultation. L'élaboration se fait en collaboration avec les enseignants et les cibles devaient être chiffrées, tel que demandé par le ministère et le CSS.
- k Mme Suchet demande si la seule différence est que la direction souhaite des chiffres, alors que les enseignants demandent une augmentation non-chiffrée.
- l Mme Boulanger demande la proportion de gens absents (on ne le sait pas). Elle demande si entre 2021 et 2027, le taux de EHDAA augmente, ou si le nombre d'enseignants qualifiés varie.
- m Mme Messier demande si les objectifs du plan précédent ont été atteints, ce que Mme Forget confirme.
- n Mme Suchet demande si les résultats ont été présentés dans les CÉ? Mme Forget répond que oui. Les résultats ont été présentés, tant les résultats quinquennaux qu'annuels.
- o M. Demers demande si nous avons des moyens qui sous-tendent ces objectifs? Si dans cinq ans, le pourcentage n'a pas été atteint, quelle est la conséquence. Réponse de Mme Forget : Rien. Personne n'a perdu son emploi, mais les chiffres sont là comme cible et pour nous réguler. Il est possible que les moyens ne permettent pas l'atteinte des objectifs. Par exemple, un moyen qui a été identifié (liste de vocabulaire), n'a pas été mis en place et n'a pas servi.
- p Mme Mailloux-Houle souligne qu'on veut éviter la pression sur les enseignants et les élèves pour atteindre les cibles. Qui plus est, plusieurs éléments externes viennent jouer sur la réussite des élèves, éléments sur lesquels nous n'avons aucune prise. Elle souhaite que personne n'ait à ressentir cette pression.
- q M. Seck souligne que si une cible est identifiée, c'est pour l'atteindre, ce qui crée une pression et il craint que les enseignants n'ajustent les évaluations afin d'atteindre le pourcentage identifié. Qui plus est, on avait dit aux enseignants que le formulaire de consultation serait disponible à distance. Dans quel paradigme souhaite-t-on s'inscrire? Chiffrable pour le ministère ou dans un but d'amélioration.
- r Mme Messier trouve que l'absence de conséquence fait en sorte que les cibles chiffrées sont, sommes toutes, assez inutiles.
- s Mme Suchet : Les chiffres ont été choisis par les enseignants lors de la journée de consultation et non été imposés? Réponse de Mme Forget : Oui.
- t M. Seck lit le commentaire d'enseignants qui affirment s'être sentis obligés d'approuver des cibles chiffrées qui les rendaient inconfortables et avoir ressentis de la pression de la part de certaines directions adjointes.
- u Mme Brodeur Gélinas trouve inquiétant qu'un projet éducatif soit réduit à deux compétences disciplinaires et de chiffres alors qu'une panoplie d'enjeux semblent plus importants, qu'il s'agit de réduire l'éducation des jeunes à cela.
- v Mme Mazari souligne que par rapport au ministère, tout doit être chiffré. Et qu'au lieu de voir cela comme une pression, mais de refiler cela aux élèves en tant qu'objectif et non de pression. Il faut voir ça comme de l'autoévaluation en vue d'amélioration, sans pression.
- w M. Seck rappelle que la proposition amenée est celle du CPEPE, même si les enseignants sur le CÉ y sont en tant que membres enseignants et qu'ils sont responsables de représenter tous les enseignants. Plusieurs

enseignants dans d'autres matières n'ont pu participer, allant à l'encontre du principe fédérateur du projet éducatif.

x Mme Forget souligne qu'il y a eu un travail auprès de tous les enseignants sur la littératie et la numératie à travers leurs matières.

y Lecture des deux propositions par Mme Suchet.

Proposition 1 :

« Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : La réussite des élèves en lecture

Orientation : Rehausser le niveau de compétences des élèves en littératie

Objectif, indicateur et cible :

Accroître le taux d'élèves en réussite de tous les niveaux et secteurs confondus en français lecture de 78% à 82% d'ici juin 2027.

Enjeu : La réussite des élèves en mathématique (compétence raisonner)

Orientation : Rehausser le niveau de compétences des élèves en numératie

Objectif, indicateur et cible:

Diminuer le taux d'élèves en échec en 4e secondaire CST de 12% à 11% d'ici juin 2027.

Enjeu : La diplomation et la qualification des élèves (découlant du Plan stratégique du MEQ et du PEVR du CSSDM)

Orientation : S'assurer que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification

Objectif, indicateur et cibles :

Augmenter le taux de sortie des élèves ayant toutes les règles de sanction de 68% à 71% d'ici juin 2027. »

Proposition 2 :

« Augmenter le taux de sortie des élèves avant toutes les règles de sanction d'ici juin 2027 par rapport à l'année de référence (2021-2022).

Augmenter le taux de sortie des élèves ayant toutes les règles de sanction par rapport à l'année de référence (2021-2022).

Accroître le taux d'élèves en réussite de tous les niveaux et secteurs confondus en français lecture d'ici juin 2027 par rapport à l'année de référence (2021-2022). »

z Mme Boulanger : Commente que les deux propositions semblent pareilles, avec ou sans chiffres.

aa M. D'Amico demande quel est l'impact si les propositions sont rejetées, puisque le ministère demande des pourcentages? Mme Forget indique qu'il n'y a pas d'impact.

bb M. Roberts indique que son organisme doit relever des pourcentages. Le peu d'élèves impliqués semble avoir peu d'impact.

cc Mme Boulanger souhaite indiquer qu'elle va appuyer les enseignants.

dd Mme Messier indique qu'il n'y a pas d'impact sur Mme Forget, le CÉ ayant pris une décision. La pénurie d'enseignants et le contexte rendent le contexte difficile et comprendre que c'est une bataille qui semble futile, mais qu'elle se fait par principe.

ee Mme Forget rappelle qu'il est rare d'arriver à vote et que nous sommes ici comme membres du CÉ.

ff M. Seck rappelle qu'il est important de débattre et de voter, que théoriquement, nous sommes les personnes les mieux placées. Est-ce que l'orientation prise en haut est plus importante que celle auprès des enfants?

gg Mme Richard souligne que l'équipe-école sera celle qui devra porter le projet.

- hh M. Demers souligne que, considérant qu'aucun moyen n'a encore été nommé, il ne voit pas comment chiffrer des objectifs.
- ii Mme Brodeur Gélinas qu'au contraire, il faut savoir quel est notre objectif avant de décider des moyens, malgré qu'elle soit opposée à la gestion axée sur des résultats et comprend que les enseignants souhaitent la réussite des élèves.
- jj Mme Richard indique qu'en planification stratégique, les gens ont le contrôle des facteurs, alors qu'en éducation, plusieurs facteurs nous échappent.
- kk Mme Suchet demande un vote secret. Avec modification : 8. Tel quel : 4. La modification proposée par les enseignants, soit la proposition 2 (7.1.3 y) passe.
- 7.1.4 Assemblée générale 2023 : L'assemblée générale se tenant habituellement en même temps que la rencontre de parents, elle se tiendra le 14 septembre.
 - a Les postes de Mme Suchet, M. Demers et de Mme Mazari étant à leur deuxième année, leur poste sera soumis au vote. Mme Bourcier quittant, son poste sera aussi mis au vote. Mme Gélinas Brodeur quant à elle se voit reconduite.
- 7.1.5 Rapport annuel du CÉ : Les éléments manquants seront ajoutés et complétés.
- 7.1.6 Code de vie 2023-2024 (Document envoyé)
 - a Les modifications demandées par les élèves ne pourront être mises en l'année prochaine. Cependant, les élèves seront alors encadrés par un comité afin que leurs demandes soient intégrées l'année prochaine.
 - b Les sections traitant du plagiat et de l'utilisation du français ont été modifiées. Le plagiat précise certains outils technologiques, telle la montre connectée.
 - c Mme Boulanger souligne que la LSQ n'est pas une langue seconde et doit être approuvée hors de la classe.
 - d Mme Gélinas Brodeur demande ce qui arrive avec les demandes des élèves concernant les modifications des uniformes. Mme Forget indique que le contrat avec le fournisseur vient à échéance l'année prochaine et les demandes ne pourront se faire qu'à ce moment.
 - e M. El Harouchi souligne que les élèves ont demandé que Pact de rue, Alter Ego, Jeunesse Lambda et autres organismes soient mis à jour dans l'agenda, ce qui a été fait.
- 7.1.7 Budget fonds 4 – fonds 9 Chaque année, l'école reçoit des dons et Mme Forget demande que le CÉ passe une résolution pour les transférer dans un autre compte et le conserver pour l'année prochaine.
 - a Mme Mailloux-Houle propose et Mme Mazari appuie la proposition.
- 7.1.8 Résolution concernant l'augmentation des frais de vie : Un montant de 2699\$ a été alloué et Mme Forget demande une proposition pour augmenter le montant.
 - a M. Seck propose et Mme Bourcier appuie.
- 7.1.9 Résolution concernant les mesures dédiées : Mme Forget demande une résolution pour confirmer l'argent reçu sur le tutorat, les sorties culturelles, bien-être à l'école et parascolaire.
 - a « Le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. »
 - b Mme Bourcier propose et M. D'Amico appuie.
- 7.1.10 Frais chargés aux parents 23-24 (Document déposé) Mme Forget dépose la liste du matériel scolaire suggéré pour l'année 2023-2024. Il est important de noter que plusieurs choses peuvent être réutilisées d'année en année. Les modifications demandées aux enseignants ont été inscrites sur la liste.

- a M. D'Amico demande pourquoi le nombre de protégé-documents est différent des autres années? Mme Forget indique qu'il s'agit d'une erreur.
 - b Mme Brodeur Gélinas souligne une erreur dans les clés USB et les cartes SD.
- 7.1.11 Sorties éducatives (Document déposé) Quelques précisions :
- a Les activités de Mme Warren ont été subventionnées par un commanditaire.
 - b Les élèves de Lucien-Pagé ont remporté plusieurs prix avec l'organisme Fusion jeunesse, dont un prix qui consiste en une visite du Studio Mel's avec Mme Galibois.
 - c La sortie en bateau-mouche avec les finissants a été financée.
 - d Plusieurs élèves TSA et CAPS Défi feront plusieurs sorties lors de la période d'examens.
 - e M. Demers s'inquiète du fait que certaines classes et/ou niveaux n'ont pas fait de sorties. Mme Forget répond que les demandes sorties doivent venir des enseignants, que ce n'est pas une question d'argent.

7.2 Dossiers de consultation :

- 7.2.1 Consultation sur le profil-type du gestionnaire : Le conseil suggère que la consultation effectuée en 2022-2023 est reconduite.
 - a Mme Suchet propose et M. Demers appuie.
- 7.2.2 Choix des manuels scolaire et du matériel didactique : Dépôt de la liste par Mme Forget. Les prix varient selon les cycles et les programmes.
 - a Les coûts d'option (Actinium, MAM, SAP, basketball) seront remboursés aux parents par le ministère dans le courant de l'année.
 - b Les choix de cahiers indiquent des préférences des enseignants, surtout au deuxième cycle.
 - c Les prix indiqués dans les secteurs de l'accueil et du SDS varient en fonction de la clientèle.
 - d Mme Suchet demande si des données existent sur l'augmentation des coûts? Mme Forget répond que oui.
 - e M. Roberts demande si des enseignants utilisent l'accès Web. Plusieurs enseignants répondent que oui.

8- Mot de la présidence : Mme Suchet remercie tous les membres du CÉ, que la communication a été facile et espère nous revoir l'année prochaine. Elle espère que le quorum sera plus facilement atteint.

9- Rapports :

- 9.1 Conseil des élèves : M. El Hachim souligne que certaines élèves musulmanes soient autorisées à porter un chandail à manches longues sous leur chandail à manches courtes. De plus, les élèves demandent que les pantalons noirs avec un petit logo discret. À suivre.
- 9.2 Enseignants : M. Seck souligne la présence constante des représentants des élèves.
- 9.3 Professionnels : Aucun.
- 9.4 Personnel administratif et de soutien : M. D'Amico indique son départ à la retraite et demande que la présidente du CÉ souligne la semaine du personnel administratif et de soutien lors de la diffusion de sa lettre. Mme Suchet promet de s'en souvenir et souhaite une bonne retraite à M. D'Amico.
- 9.5 Direction : Mme Forget remercie les membres de leur participation, leur implication allant jusqu'à débattre. Malgré l'absence de quorum quelques fois, la participation a toujours été au rendez-vous.

9.6 Membres de la communauté :

9.6.1 Motivation jeunesse : Le projet portant sur la diversité culturelle à l'école a été un franc succès qui se poursuivra lors de la période estivale. M. Roberts présente le résultat des efforts des jeunes de l'organisme. Il remercie Mme Forget de travailler en collaboration avec les élèves.

9.6.2 Les jeunes de Motivation jeunesse ont présenté leur capsule de prévention de l'exploitation sexuelle au Centre Phi et l'organisme a préparé des ressources à l'intention des parents sur ce sujet.

9.6.3 Mme Richard indique que le soutien de l'AQÉPA se poursuivra l'année prochaines.

9.7 Délégué au comité de parents : Rien à souligner.

10- Levée de l'assemblée : 21h10

Annik Suchet
Présidente

Isabelle Forget
Directrice